

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 16 juin 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Secrétariat général <b>Direction Contrôle de gestion</b>	<b>N° 2017-294</b>

---

**Analyse économique et financière de l'exercice 2016 de la société Astria délégataire de service public  
- tri et incinération des ordures ménagères - Commission de contrôle du 6 Juin 2017 - Présentation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

## **I. PREAMBULE**

### **A. RAPPEL HISTORIQUE**

La Communauté urbaine (devenue Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015) a donné à bail emphytéotique administratif un terrain situé sur la commune de Bègles. Ce dit bail est assorti d'une convention d'exploitation non détachable ; l'ensemble contractuel a été signé le 20 avril 1995. Cet ensemble contractuel porte délégation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de Bordeaux Métropole à la société Astria, société dédiée. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur au 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.

L'activité « tri » a démarré en avril 1997, l'activité « incinération » courant 1998.

Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération (capacité : 11 tonnes de déchets par heure soit 33 t/h, 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, les déchets ménagers hors métropole, les déchets industriels banals, les boues de la Station d'épuration (STEP) « Clos de Hilde»,
- un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire (capacité : 50 000 tonnes par an). Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages carton, les journaux magazines, les autres papiers cartons (gros de magasin),

### **B. CONTEXTE 2016**

2016 a été marquée par une hausse des tonnages tant sur le tri que sur l'incinération ; des aléas sur d'autres centres de traitement ont profité à Astria.

Les tonnages de boues de la station d'épuration continuent à être expédiés vers d'autres exutoires et ne sont plus apportés à Astria.

Aucun incident n'est venu perturber la bonne marche de l'entreprise.

La société Astria s'est préparée à la certification ISO 50 001. Cette dernière a été obtenue en février 2017, ce qui lui permettra notamment de maintenir le taux réduit de Taxe générale sur les activités polluantes - TGAP (3€ la tonne) à compter de 2019.

En tout début du mois de décembre 2016 Astria a mis en service les installations de livraison d'énergie au réseau de chaleur Euratlantique.

## **C.CONTROLES DU DELEGANT**

La revue des comptes à mi année 2016 s'est effectuée courant septembre 2016. En outre, une visite a été faite à l'usine d'Astria le 28 mars 2017 pour faire le point sur la situation au 31 décembre 2016. Les faits marquants de l'année ont été présentés.

Le 23 février 2017, l'ensemble des documents « provisoires » de l'exercice 2016 a été transmis à Bordeaux Métropole : compte d'exploitation, balance générale, liasse fiscale, annexe des comptes sociaux, tableau de Gros entretien et renouvellement (GER), tableau d'affectation des comptes, compte-rendu technique et financier, ...

Des contrôles sur pièces à la demande ont été effectués par le service de contrôle de gestion de Bordeaux Métropole.

Les contrôles de cohérence suivants ont été effectués pour lesquels aucun écart n'a été relevé :

- balance générale et tableau d'affectation des comptes analytiques, sur la totalité des comptes,
- balance générale et liasse fiscale sur la totalité des comptes,
- tableau d'affectation des comptes analytiques et statistiques clients sur les comptes de chiffre d'affaires.

Les tableaux de tonnages et de facturation, tenus en interne, ont été, comme chaque année, rapprochés du détail de chiffre d'affaires (tableau RM6 et RM8) d'Astria. Les quelques écarts relevés vont permettre d'améliorer les flux d'information entre les services du délégataire, ce contrôle n'était pas fait.

Dans le cadre de la mission de contrôle de l'exercice 2016, le délégataire a justifié les comptes demandés (Loyer, Frais de siège, comptes de bilan, cut-off de chiffre d'affaires ...) et a fourni les explications utiles à la compréhension de ceux-ci.

Il est à noter que les contrôleurs ont eu accès à tous les documents qu'ils souhaitent et soulignent que les contrôles et échanges se sont déroulés dans un climat de réelle courtoisie et de participation de l'ensemble des personnes rencontrées.

## II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2016

### A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

1- L'analyse des volumes 46 922 tonnes triées et 256 856 tonnes incinérées :

#### ❖ LE TRI

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels					
TRI	2013	2014	2015	2016	Evol. 2016/2015
<b>TRI APPORTS</b>					
Total PàP (T)	38 336	37 977	36 577	36 576	0,0%
Total AV (T)	798	983	957	1 026	7,2%
<b>BM-tri tonnage (T)</b>	<b>39 135</b>	<b>38 960</b>	<b>37 534</b>	<b>37 602</b>	<b>0,2%</b>
<b>Evolution des apports BM</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>-4%</b>	<b>0%</b>	
<b>Part PàP dans tonnage BM</b>	<b>98%</b>	<b>97%</b>	<b>97%</b>	<b>97%</b>	
<b>Part AV dans tonnage BM</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	
BM-tri tonnage (T)	39 135	38 960	37 534	37 602	0,2%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	3 407	7 542	7 992	9 320	16,6%
<b>Total tonnage tri (T)</b>	<b>42 542</b>	<b>46 502</b>	<b>45 525</b>	<b>46 922</b>	<b>3,1%</b>
<b>Evolution tonnage centre de tri</b>	<b>-5%</b>	<b>9%</b>	<b>-2%</b>	<b>3%</b>	
<b>TRI SORTIES</b>					
Tonnages BM EcoEmballage	9 745	10 696	11 424	11 846	3,7%
Tonnages autres EE	1 255	2 994	2 888	3 731	29,2%
<b>Total tonnage EE (T)</b>	<b>10 999</b>	<b>13 690</b>	<b>14 312</b>	<b>15 577</b>	<b>8,8%</b>
<b>Evolution tonnage EE valorisé</b>	<b>2%</b>	<b>24%</b>	<b>5%</b>	<b>9%</b>	
Journaux magazines	7 487	10 545	11 817	11 906	0,8%
Gros de magasins et CSSK	17 582	14 429	12 283	12 251	-0,3%
Total hors EE BM	23 573	21 128	20 221	19 617	-3,0%
Total hors EE hors BM	1 496	3 846	3 879	4 540	17,1%
<b>Valorisation matières tonnages</b>	<b>25 069</b>	<b>24 974</b>	<b>24 099</b>	<b>24 157</b>	<b>0,2%</b>
<b>Evolution tonnage non EE valorisé</b>	<b>-5%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>0,2%</b>	
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)	0	0	0	0	
Produits éliminés BM	5 582	5 903	5 285	5 796	9,7%
<b>Total Produits éliminés BM</b>	<b>5 582</b>	<b>5 903</b>	<b>5 285</b>	<b>5 796</b>	<b>9,7%</b>
Produits incinérés hors BM					
Produits éliminés autres apports	522	1 459	1 635	1 743	6,6%
<b>Total produits éliminés</b>	<b>6 104</b>	<b>7 362</b>	<b>6 921</b>	<b>7 539</b>	<b>8,9%</b>
<b>Total produits traités en sortie</b>	<b>42 172</b>	<b>46 025</b>	<b>45 332</b>	<b>47 273</b>	<b>4,3%</b>
<b>Part BM dans les apports</b>	<b>92,0%</b>	<b>83,8%</b>	<b>82,4%</b>	<b>80,1%</b>	<b>-2,8%</b>
Prix moyen tonne BM triée (CA tri BM / tonnages apports) €/T	184,97	186,80	189,41	191,79	1,3%
Prix moyen tonne hors BM triée €/T	189,98	194,92	209,10	198,15	-5,2%
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	48,25	37,25	39,55	44,02	11,3%
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	81,88	69,37	74,71	85,50	14,4%

**Le tonnage total trié** (46 922 tonnes) provient principalement de Bordeaux Métropole (37 602 tonnes représentant 80% du tonnage global), et dans une moindre proportion des autres clients (9 320 tonnes).

Le tonnage de collectes de tri a augmenté de 3% par rapport à 2015 avec des collectes sélectives stables pour Bordeaux Métropole et en hausse (+16,6%) pour les autres apporteurs. Cette hausse (+1 328 tonnes) s'explique par les travaux de rénovation du centre de tri de Poitiers (+944 Tonnes). La hausse des apports de la Communauté de communes du bassin d'Arcachon Nord (COBAN) (+1321 T) vient compenser la perte sur le contrat de Royan (-1 148 T).

En 2016, l'utilisation de la capacité globale de l'équipement (50 000 tonnes) a atteint 94% à l'instar de 2014, ce qui s'explique par le volume de produits à trier en accroissement (46 922T Vs 45 525 T).

Les tonnages de collectes sélectives apportés par Bordeaux Métropole demeurent inférieurs à ceux prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel puisque le plan d'affaires avait été élaboré sur un maximum de déchets triés soit 45 000 tonnes. Toutefois, si l'on inclut les contrats hors Bordeaux Métropole (non prévu au compte d'exploitation prévisionnel) le tonnage total trié est porté à 46 922 tonnes.

Les tonnages valorisés Eco emballage issus du tri expédiés par Astria (15 577 tonnes) continuent leur croissance amorcée depuis 2010 avec un réel décollage en 2014.

L'augmentation en 2016 est de 8,8% notamment grâce aux apports plus importants d'aluminium et de tetrapack (chacun environ +13%) et dans une moindre proportion (10,5%) de cartons et (6,3%) de plastiques.

Les valorisations hors Eco Emballage restent stables (+0,2%).

Le tableau ci-après porte sur la période 2013-2016 et compare les sorties valorisées du centre de tri pour les années 2015 et 2016, tant pour les valorisations Eco emballage que les autres valorisations :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI						
PRODUITS EXPÉDIÉS (en Tonnes)	2 013	2 014	2 015	2 016	Var. Tonnes 2016/2015	Var % 2016/2015
EMR (cartons)	6 971	8 577	9 075	10 028	953	10,5%
ACIER	951	1 366	1 363	1 399	36	2,7%
ALUMINIUM	63	80	103	117	14	13,3%
TETRAPACK	311	450	414	464	50	12,1%
SACS PLASTIQUES		41	26	28	2	5,8%
PET COULEUR(Q5)	432	536	593	615	22	3,6%
PET CRISTAL (Q4)	1 453	1 792	1 822	2 050	228	12,5%
PEHD	817	848	915	876	-39	-4,3%
SOUS TOTAL PLASTIQUES	2 702	3 176	3 331	3 541	211	6,3%
<b>TOTAL ECO-EMBALLAGES</b>	<b>10 999</b>	<b>13 690</b>	<b>14 312</b>	<b>15 577</b>	<b>1 265</b>	<b>8,8%</b>
% total produits expédiés	26%	29%	31%	33%		
JOURNAUX/MAGAZINES	7 487	10 545	11 817	11 906	90	0,8%
% total produits expédiés	18%	23%	26%	25%		
CSSK	0	0	0	0		
GROS DE MAGASIN (GM1)	17 582	14 429	12 283	12 251	-32	-0,3%
% total produits expédiés	42%	31%	27%	26%		
<b>TOTAL HORS ECO-EMBALLAGES</b>	<b>25 069</b>	<b>24 974</b>	<b>24 099</b>	<b>24 157</b>	<b>57</b>	<b>0,2%</b>
% total produits expédiés	59%	54%	53%	51%		
GROS DE MAGASIN (GM2 incinéré)	0	0	0	0		
PRODUITS ELIMINÉS	6 104	7 362	6 921	7 539		
<b>TOTAL PRODUITS ELIMINÉS</b>	<b>6 104</b>	<b>7 362</b>	<b>6 921</b>	<b>7 539</b>	<b>618</b>	<b>8,9%</b>
% total produits expédiés	14%	16%	15%	16%		
<b>TOTAL GENERAL EXPÉDIÉS</b>	<b>42 172</b>	<b>46 025</b>	<b>45 332</b>	<b>47 273</b>	<b>1 941</b>	<b>4,3%</b>

TRI	2013	2014	2015	2016	Evol. 2016/2015
ratio produits sortis / total produits entrés	99%	99%	100%	101%	
ratio produits valorisés / total produits entrés	84,8%	83,1%	84,4%	84,7%	

Le ratio « produits valorisés / produits entrés » est égal à 85% (soit (15 577+24 157) / 46 922<sup>1</sup>). Ce ratio est globalement stable depuis 2011.

Les produits éliminés en proportion des tonnages traités demeurent stables autour de 15%.

Le ratio « produits sortis / total entrés » est supérieur à 100% car l'écart correspond au déstockage de produits triés en stock au 31/12/2016.

<sup>1</sup> Source : tableau au paragraphe II A 1 (46 922 Tonnes = total des produits entrés)

## ❖ L'INCINERATION

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels					
INCINERATION	2013	2014	2015	2016	Evol. 2016/2015
Apports BM	104 119	105 954	104 672	111 236	6,3%
<i>dont apports sur ASTRIA</i>	<i>102 206</i>	<i>103 729</i>	<i>98 017</i>	<i>108 244</i>	<i>10,4%</i>
<i>dont apports sur Lapouyade depuis Latule</i>	<i>1 913</i>	<i>2 225</i>	<i>6 655</i>	<i>2 992</i>	<i>-55,0%</i>
Apports = Incinéré hors BM	155 477	152 800	146 624	147 357	0,5%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	6 104	7 362	6 921	7 539	8,9%
Apports = incinéré station épuration (boues)	116	0	0	0	
<b>Total pris en charge</b>	<b>265 816</b>	<b>266 116</b>	<b>258 217</b>	<b>266 132</b>	<b>3,1%</b>
Apports BM non incinérés (détournés)	-1 913	-2 225	-6 655	-2 992	-55,0%
Apports hors BM non incinérés (DIB rechargés)	-2 514	-2 688	-6 360	-6 284	-1,2%
Non incinérés BM arrêt techniques					
<b>Total facturé et non traité sur ASTRIA</b>	<b>-4 427</b>	<b>-4 912</b>	<b>-13 015</b>	<b>-9 276</b>	<b>-28,7%</b>
<b>Total Incinéré</b>	<b>261 388</b>	<b>261 203</b>	<b>245 202</b>	<b>256 856</b>	<b>4,8%</b>
Evolution des volumes incinérés	-2%	0%	-6%	5%	
Total apports BM	104 119	105 954	104 672	111 236	6,3%
Total apports Hors BM (dont station épuration LEF)	155 593	152 800	146 624	147 357	0,5%
<b>Total Apports donnant lieu à facturation</b>	<b>259 712</b>	<b>258 754</b>	<b>251 296</b>	<b>258 593</b>	<b>2,9%</b>
Evolution des apports BM facturés	1%	2%	-1%	6%	
Evolution des apports hors BM facturés	-1%	-2%	-4%	1%	
Evolution des apports facturés	-1%	0%	-3%	3%	
<b>Valorisation énergétique</b>					
Production globale d'électricité (MWh)	125 264	142 599	140 888	151 008	7,2%
MWh vendus	101 294	113 582	113 245	122 756	8,4%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	388	435	462	478	3,5%
Prix de vente du MWh (€/MWh)	62,56	42,72	40,19	29,74	-26,0%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	24,24	18,58	18,56	14,21	-23,4%
<b>Valorisation thermique</b>					
Production globale de vapeur (Tonnes)			755 657	812 390	
Production globale d'énergie (équivalent MWh)			528 960	568 673	
MWh vendus à Energie des Quartiers				202	
Part BM dans les tonnages incinérés	41,4%	42,5%	42,8%	45,1%	5,3%
Part hors BM dans les tonnages incinérés	58,5%	57,5%	57,2%	54,9%	-4,0%
Part boues dans les tonnages incinérés	0%	0%	0%	0%	
Part BM dans les apports facturés	40%	41%	42%	43%	3,3%
Part hors BM dans les apports (dont boues)	60%	59%	58%	57%	-2,3%
Prix incinération BM €/T (OM)	86,43	87,33	89,52	91,37	2,1%
Prix incinération hors BM €/T (OM - DIB - Boues)	77,24	79,99	79,04	83,26	5,3%
Prix moyen incinération €/T	80,93	83,00	83,40	86,75	4,0%

**Les apports totaux incinérés** (256 856 tonnes) en 2016 ont augmenté de l'ordre de 5% rattrapant ainsi le niveau des années précédentes, marquant une année « normale de fonctionnement sans incident ».

**Les apports de boues** continuent d'être nuls en 2016 du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage et du fonctionnement effectif depuis 2013 du sécheur de boues de la Station d'épuration (STEP) clos de Hilde.

**Les refus du centre de tri** redirigés vers l'incinération sont proportionnels à l'activité et retrouvent le niveau de 2014, soit un peu plus que 7 000 Tonnes.

**La part des apports de Bordeaux Métropole (BM) dans les tonnages incinérés** est stable depuis 2008 à hauteur de 45%. La majeure partie des volumes traités provient de clients hors Métropole (55%). Les tonnages BM apportés (un peu plus de 111 000 tonnes) sont inférieurs à ceux prévus au compte d'exploitation prévisionnel (125 000 tonnes), mais augmentent en 2016 de 6,3% Vs 2015.

**Les apports non incinérés** représentent le tonnage rechargé et expédié vers une Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités. Dès 2011 les apports non incinérés avaient fortement chuté du fait d'une meilleure gestion de leur évacuation pendant les arrêts techniques. En effet, les arrêts

techniques sont depuis 2011 programmés tous les 18 mois au lieu de 12 mois. Ainsi seuls deux fours sur trois sont révisés par roulement chaque 18 mois pour une durée de 10 semaines environ.

Sur l'exercice 2016, les apports non incinérés (Déchets industriels banals (DIB) hors BM) sont de même ordre que l'année précédente car ces tonnages (6 284 T) correspondent aux évacuations depuis la fosse durant les arrêts techniques, comme en 2015.

Il en résulte des **apports donnant lieu à facturation** stables par rapport à 2014 et en amélioration par rapport à 2015 (+2,9%).

La **production globale d'électricité** a légèrement augmenté passant de 140 888 MWh en 2015 à 151 008 en 2016 (+7,2%), ce qui s'explique par le tonnage incinéré plus conséquent. La **production d'électricité exportée sur le réseau** est en nette progression (+8,4%) passant de 113 245 MWh en 2015 à 122 756 MWh en 2016.

*La performance énergétique de l'installation pour l'année 2016 est portée à 73,3% (calculée selon la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016). Le taux de valorisation de l'énergie récupérée pour l'année 2016 (déterminé selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est de 26,11% ; taux conforme à celui d'une installation de combustion avec production d'électricité par turbine vapeur (production électrique / énergie vapeur sortie chaudière). Le rendement énergétique calculé selon la formule du Code des Douanes est de 68,3% pour 2016.*

**L'énergie thermique** dégagée par la combustion des déchets dans l'installation sur l'année 2016 est de 707 242 MWh (256 856 t x PCI<sup>2</sup>= 2,75 MWh/t) et l'énergie thermique récupérée par les chaudières est de 578 225 MWh (812 390 tonnes vapeur x 0,712<sup>3</sup>).

Quant à celle revendue au réseau de chaleur à compter de décembre 2016, elle a été très faible soit 202 MWh, en raison des réglages liés à la mise en service du réseau et d'un nombre encore très faible de bâtiments raccordés sur le réseau.

*Par ailleurs, la fraction d'énergie non renouvelable est de 0,48% de la quantité d'énergie thermique produite par l'installation, dans le respect du seuil de 20% fixé par l'arrêté du 2 octobre 2001.*

## 2- L'analyse du chiffre d'affaires

**Rappel** : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « tri » et « incinération » est issu de trois sources : la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des déchets valorisés et la vente de l'électricité produite excédentaire.

Les clients d'Astria sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés ainsi que la société SOVEN qui rachète l'énergie électrique produite par Astria.

	2 013	2 014	2 015	2 016	
Part BM dans CA total hors TGAP	43,6%	44,9%	45,7%	46,4%	
Part Hors BM dans CA total hors TGAP	33,9%	37,2%	36,7%	38,0%	
Part valorisation dans CA total hors TGAP	22,5%	17,9%	17,6%	15,6%	
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

2 PCI = pouvoir calorifique inférieur

3 0,712 est un ratio moyen permettant de convertir les tonnes vapeur en MWh

Ainsi, les parts du chiffre d'affaires BM et hors BM dans le chiffre d'affaires global se sont stabilisées depuis 2010. La part de valorisation est impactée par les cours des matières triées et depuis 2014 de la baisse du prix de rachat de l'électricité.

**Le chiffre d'affaires global** progresse de 3,6% et atteint 38,4 M€ en 2016 contre 37,1 M€ en 2015.

<b>ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source : Comptes rendus financiers annuels</b>					
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evol. 2016/2015</b>
<b>BM - Tri</b>	7 239	7 278	7 109	7 212	1,4%
Extérieurs BM - Tri	647	1 470	1 671	1 847	10,5%
Valorisation matières	2 053	1 732	1 801	2 065	14,7%
Tri complémentaire des plastiques BM pour Valorplast					
<b>BM - Incinération OM</b>	8 999	9 253	9 370	10 164	8,5%
Extérieurs BM - Incinération	12 018	12 223	11 589	12 269	5,9%
dont boues	11				
Autres CA	-18	3	-22	96	-541,8%
Valorisation matières	8	9	10	5	-51,7%
Valorisation énergétique	6 337	4 853	4 551	3 651	-19,8%
Valorisation thermique (St Jean Belcier)				100	
Travaux	0				
TGAP	1 065	1 052	1 022	1 031	0,9%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>38 348</b>	<b>37 873</b>	<b>37 102</b>	<b>38 440</b>	<b>3,6%</b>
dont Chiffre d'affaires BM	16 238	16 531	16 480	17 376	5,4%
dont Chiffre d'affaires Hors BM	12 647	13 696	13 238	14 211	7,4%
dont Chiffre d'affaires Valorisation	8 398	6 594	6 362	5 822	-8,5%
	0	0	0	0	
Part BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	44%	45%	46%	46%	1,7%
Part Hors BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	34%	37%	37%	38%	3,5%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	23%	18%	18%	16%	-11,7%
	100%	100%	100%	100%	
CA tri en K€	9 939	10 480	10 581	11 124	5,1%
en % du CA total hors TGAP	26%	28%	29%	29%	1,5%
CA incinération en K€	27 345	26 341	25 499	26 285	3,1%
en % du CA total hors TGAP	71%	70%	69%	68%	-0,5%
Part valorisation papier dans le CA tri	21%	17%	17%	19%	9,1%
Part valorisation énergétique dans le CA incinération	23%	18%	18%	14%	-21,9%
Evolution du CA tri BM hors régularisation	3%	1%	-2%	1%	-162,2%
Evolution du CA incinération BM hors régul.	3%	3%	1%	8%	567,4%
Evolution du CA BM	3%	2%	0%	5%	-1859,6%
Evolution du CA tri hors BM (hors valorisation)	87%	168%	22%	24%	5,0%
Evolution du CA incinération hors BM (hors valorisation)	3%	2%	-5%	6%	-213,1%
Evolution du CA hors BM (hors valorisation)	2%	8%	-3%	7%	-319,9%
Evolution du CA tri, valorisation comprise	-3%	5%	1%	5%	
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	2%	-4%	-3%	3%	
Evolution du CA total, valorisation comprise	1%	-1%	-2%	4%	

Astria ne répartit ni la contribution ni l'intéressement au prorata du poids de chiffre d'affaires. En outre, contrairement aux années antérieures à 2012, tant la contribution que l'intéressement, qui étaient imputés au chiffre d'affaires incinération, sont à compter de 2013 imputés sur la ligne « autres chiffres d'affaires ». Ainsi contribution et intéressement isolés, l'activation de ces clauses ne vient pas impacter l'analyse de prix unitaire du tri et de l'incinération. Toutefois, le prix du tri est impacté de la prime JRM (Journaux, revues et magazines).

## ❖ LE TRI

**Le total de chiffre d'affaires tri** est de 11,1 M€ contre 10,6 M€ en 2015 augmentant ainsi de 0,5 M€ soit +5 %. Cette augmentation est principalement liée aux apports en provenance des clients extérieurs à Bordeaux Métropole (+10,5%) et à la valorisation matière (+14,7%).

**Le chiffre d'affaires tri réalisé avec BM** en 2016 s'élève à 7,2 M€, ce qui reste dans l'épure de 2015 (7,1 M€). Les volumes sont en légère augmentation. Selon le compte rendu annuel, le prix unitaire de la tonne triée ressort à 191,79 € HT contre 189,41 € H.T la tonne en 2015, soit une augmentation de 1,3% (incidence de la révision des prix). En réel au vu des factures, le prix unitaire HT de la tonne triée s'établit à 192,20 €, car ce prix tient compte notamment du versement de la prime 2015 pour JRM.

**Le chiffre d'affaires tri en provenance des clients autres que BM** (1,8 M€ contre 1,7 M€ en 2015) a subi une hausse qui s'explique par l'effet volume (+16,6%) conjuguée à une baisse de prix de -5,2% passant en moyenne de 209,09 € la tonne à 198,15 €. L'effet volume résulte d'un renforcement des volumes avec la Coban et le nouveau contrat sur Poitiers (travaux sur centre de tri).

**Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées** a augmenté de 14,7% passant de 1,8 M€ à 2,06 M€ en 2016. Cette hausse sur la valorisation des matières triées s'est produit grâce aux Journaux Revues Magazines qui ont cru de 0,8% en volume et de 16,3% en prix, le cours de reprise du papier a été favorable en 2016.

## ❖ L'INCINERATION

**Le total de chiffre d'affaires incinération** (*incinération BM, hors BM, boues, valorisation matières, valorisation énergétique et thermique*) est de 27,2 M€ (dont 1 M€ de TGAP) contre 26,5 M€ en 2015 (dont 1 M€ de TGAP), soit une augmentation de 0,6 M€ ou +2,5%. Hors TGAP, en 2016, le chiffre d'affaires atteint 26,2 M€ soit une augmentation de 0,7 M€ ou +2,5% par rapport à 2015.

**Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec BM** en 2016 s'élève à 10,2 M€, traduisant une augmentation de +8,5% ou +794 K€.

Le prix unitaire 2016 de la tonne incinérée BM ressort à 91,37 € HT la tonne contre 89,52 € H.T la tonne en 2015, soit une augmentation de 2,1% (1,87 €). Cette hausse est due aux évolutions d'indices de la formule d'indexation. L'impact global des indices de révision sur le prix de base de 86,40 € HT (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) est en 2016 de 5,8% correspondant à 5 € HT la tonne.

De même, le **chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à BM** a augmenté (+5,9%) pour atteindre 12,3 M€ en 2016 contre 11,6 M€ en 2015. Cette augmentation du chiffre d'affaires est principalement due à une hausse du prix de l'ordre de 5,4% et des volumes de 0,5% des OM (ordures ménagères) et DIB (Déchets industriels banals).

Le prix moyen de l'incinération hors BM passe de 79,04€ la tonne en 2015 à 83,26 € en 2016, en raison notamment de la hausse des prix.

Par ailleurs, il convient de vérifier que le prix pratiqué pour Bordeaux Métropole demeure inférieur à celui conclu avec les autres clients, conformément au contrat.

Il ressort du tableau d'analyse des volumes (§ A-1 incinération) un prix moyen de vente aux clients hors Bordeaux Métropole à 83,26 € contre un prix pratiqué pour Bordeaux Métropole à 91,37 €.

Cependant, le prix moyen de vente pratiqué pour Bordeaux Métropole ne comporte que des OM (ordures ménagères), tandis que celui pratiqué pour les autres clients inclut des DIB (déchets industriels banals). Il convient donc de comparer le prix de vente HT des OM hors Bordeaux Métropole (issu des statistiques clients) à 92,40€ avec le prix Bordeaux Métropole à 91,37 €.

En conséquence, le mécanisme prévu à l'article 17-2-1 de l'annexe B1 (avenant n°7) n'a pas conduit Astria à émettre une réduction de prix au profit de Bordeaux Métropole, le prix de Bordeaux Métropole étant le prix le plus bas pratiqué. En effet, le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun. Bordeaux Métropole

bénéficie du prix révisé de 91,37 € la tonne, les autres apporteurs d'ordures ménagères se voient facturer le prix de 92,40 € la tonne en moyenne (fourchette de 92,20 € à 93,04 € statistiques clients).

Les **boues de station d'épuration** ont trouvé d'autres exutoires et ne participent plus au chiffre d'affaires d'Astria.

La **valorisation matières** correspond aux résidus de l'incinération, à savoir les mâchefers qui pour l'exercice 2016 ont été valorisés à un peu plus de 96% de l'ensemble des mâchefers produits. Grâce aux travaux d'amélioration de la combustion entrepris en 2015, et poursuivis en 2016, la quantité de mâchefers non valorisés a encore été réduite de manière significative en 2016.

Leur traitement (criblage et déferrailage) s'effectue sur la plateforme de BEDEMAT à Bedenac (17). Ils peuvent être valorisés notamment en sous couche routière. Les métaux font également l'objet d'une valorisation. Seule la partie non valorisable des mâchefers part en enfouissement (ISDND) sur le site de Clérac (17).

Le **chiffre d'affaires valorisation énergétique** a diminué de 19,8% ce qui est dû à l'effet prix. En effet, depuis le 31 janvier 2014 le tarif régulé de rachat de l'énergie a pris fin et le prix fixé par le « marché libre » est en moyenne 35% inférieur au tarif régulé. En 2016 par rapport à 2015 il est à noter une hausse des MWh vendus (+8,4%) mais un prix en perte en moyenne de 26%, le prix de vente du MWh étant tombé sous la barre de 30 €.

Le **chiffre d'affaires valorisation thermique** correspond à la vente de chaleur au réseau Euratlantique pour 202 MWh. La mise à disposition n'étant intervenue qu'en décembre 2016 le cout au MWh est très élevé et non significatif car il comprend 99% de charges fixes.

#### ❖ LES CLAUSES SPÉCIFIQUES AU CONTRAT :

Le contrat prévoit 4 clauses qui lorsque les seuils sont atteints déclenchent des flux financiers entre BM et son délégataire. Ils sont retracés dans le compte analytique en « autres chiffre d'affaires » à l'exception de la prime pour Journaux Revues Magazines qui impacte directement le prix de la tonne triée.

#### □ **vérification du calcul de l'intéressement en application de la clause d'intéressement de Bordeaux Métropole aux performances techniques**

*L'article 17.2.1 de la convention (avenant n°7) du contrat de délégation prévoit que la CUB bénéficie d'une réduction du prix dès lors que la totalité des tonnages incinérés par ASTRIA conduira à dépasser sur une année civile le tonnage annuel prévisionnel de 260 000 tonnes.*

*La réduction de prix sera de 0,33 € HT/t (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et révisable dans les conditions de l'article 19.1 de la Convention d'Exploitation) par tranche de 1000 tonnes traitées au-dessus de 260 000 tonnes, selon la formule suivante :*

$$R = 0,33 \text{ €/t} \times (Q - 260\ 000) / 1000,$$

avec **R** = Réduction de prix en Euros HT,

**Q** = Tonnage total traité en incinération sur une année civile, tous apporteurs confondus.

*La réduction s'appliquera au tonnage apporté par la CUB la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.*

Au titre de l'exercice 2016, les tonnages globaux incinérés ont été de 256 856 tonnes, dont 111 236 tonnes apportées par Bordeaux Métropole.

Aucun intéressement ne peut donc être reversé à Bordeaux Métropole.

□ **vérification du calcul de la contribution en application de la clause du partage des gains de productivité**

L'article 9 de l'avenant n°5 (intégré à l'article 24 de la convention par avenant 7) du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.

*Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs Excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit-bail.*

Au titre de l'exercice 2016, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

En K€				
N° comptes	Intitulé	Réel (BG)	Prévisionnel	Ecart réel - prévisionnel
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>38 473</b>	<b>42 251</b>	<b>-3 778</b>
70	Ventes (avt déduct. contribution)	38 440	42 251	
741	Subvention d'exploitation	32	0	
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>35 539</b>	<b>36 546</b>	<b>-1 007</b>
	<b>Consommation en prov. Tiers</b>	<b>28 173</b>	<b>29 242</b>	
601 à 608	total sous classe 60	3 012	1 798	
61	total sous classe 61	22 737	24 655	
	<i>dont redevance de crédit bail</i>	<i>11 980</i>	<i>12 127</i>	
62	total sous classe 62	2 423	2 788	
	<i>dont frais de siège</i>	<i>1 723</i>	<i>1 907</i>	
	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>2 724</b>	<b>1 800</b>	
63	total sous classe 63	2 724	1 800	
	<b>Charges de Personnel</b>	<b>4 642</b>	<b>4 900</b>	
64	total sous classe 64	4 642	4 900	
	<b>EBE Théorique</b>	<b>2 934</b>	<b>5 705</b>	<b>-2 771</b>
	Redevance crédit bail	11 980	12 127	
	Frais de siège	1 723	1 907	
	<b>EBE Retraité</b>	<b>16 636</b>	<b>19 739</b>	<b>-3 102</b>
	Excédent	-3 102		
	Excédent %	Réel<BP=N/A		
	<b>Contribution en k€</b>	<b>0</b>		

Le calcul effectué par Astria a été vérifié et validé par Bordeaux Métropole. Aucune contribution n'est due puisque l'EBE retraité réel est inférieur au prévisionnel de l'ordre de 3 M€.

□ **L'article 10 de l'avenant n°7 crée un nouvel article n°27 portant le taux minimum de tri des Journaux Revues Magazines (JRM) à 15% des déchets entrants.**

*Ce taux sera calculé à la fin de chaque année civile par application de la formule suivante :*

$$Tt_{\text{mini JRM}} = T_{\text{JRM}} / T_{\text{CUB}}$$

où

$T_{JRM}$	tonnage de JRM expédié pour la CUB dans les filières agréées
$T_{CUB}$	tonnage des apports CUB de collecte sélective

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait en deçà du taux de tri minimum de 15%, l'Exploitant se verra appliquer une pénalité de 22 € / tonne manquante correspondant à la perte de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en déduction des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait supérieur à un taux de tri de 22 %, la Communauté versera à l'Exploitant une prime de 11 € / tonne, à compter de la première tonne excédant ce taux, et correspondant à la moitié des gains de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en supplément des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Sur l'exercice 2016 les tonnes de JRM expédiées par Astria ont été de 9 377 sur un total d'apport (BM) de 37 602 tonnes, soit un taux de 24,9%. En conséquence, BM versera une prime de 12 154,06 € HT soit 13 369,46 € TTC à son délégataire.

- **L'article 19 de l'annexe B1 (avenant 7) intitulé « formules de révision des prix »** propose que les prix actualisés à la date de mise en exploitation par application de l'article 19 soient révisés trimestriellement par application des formules suivantes :

19.1- Pour l'UIOM :  
(...)

*Les parties, considérant qu'il n'existe pas, à ce jour, d'indice officiel représentatif du prix de vente de l'électricité sur le marché libre, sur lequel l'Exploitant est désormais contraint de commercialiser l'électricité produite, et que l'indice El est notoirement impuissant à rendre compte de l'incidence des évolutions de ce marché sur l'économie du contrat, conviennent de :*

*- Fixer la valeur d'El à sa valeur actuelle de 122,7402 ;*

*- Calculer, chaque trimestre, l'augmentation du prix de traitement selon les dispositions de révision définies ci-dessus et de plafonner, s'il y a lieu, l'augmentation de ce prix de traitement à hauteur de 2,5 % maximum du prix de traitement de ce même trimestre de l'année précédente.*

En 2016, l'application du plafonnement à 2,5% n'est pas entrée en ligne de compte.

## **B. LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RESULTAT NET**

### 1- L'analyse des charges d'exploitation

Le détail des charges de la délégation de service public, issues du découpage analytique, sur la période 2014 à 2016, est présenté ci-après :

	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		Poids relatif des charges en %		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	Var 2015 2014	Var 2016 2015	2014	2015	2016
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	37 873	37 102	38 440	100%	100%	100%	-2,03%	3,61%			
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)											
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>37 873</b>	<b>37 102</b>	<b>38 440</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>104%</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>			
	0	0									
<b>CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€</b>											
Personnel Liasse fiscale	4 801	4 965	4 642	13%	14%	13%	3,1%	-3,7%	14%	15%	14%
Ajustement Masse Salariale au CRF	277	270	400								
Achats Fluides pièces et consommables	1 911	1 863	1 443	5%	5%	4%	-3%	-23%	5%	5%	4%
Travaux et services extérieurs	1 703	1 498	1 751	4%	4%	5%	-12%	17%	5%	4%	5%
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 608	4 940	4 151	12%	13%	11%	7%	-16%	13%	14%	11%
Travaux GER	4 488	4 392	4 870	12%	12%	13%	-2%	11%	13%	13%	13%
Assurances	561	905	877	1%	2%	2%	61%	-3%	2%	3%	2%
Sinistres				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Financement crédit-bail	11 317	11 654	11 980	30%	31%	31%	3%	3%	32%	33%	33%
Autres charges d'exploitation	457	327	259	1%	1%	1%	-28%	-21%	1%	1%	1%
Impôts et taxes	1 442	1 351	1 420	4%	4%	4%	-6%	5%	4%	4%	4%
TGAP	1 077	1 077	1 114	3%	3%	3%	N/S	N/S	3,0%	3,1%	3,1%
Dotations aux amortissements	819	782	719	2%	2%	2%	-5%	-8%	2%	2%	2%
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Autres reprises et produits aux prov.	227	1	236	1%	0%	1%	-100%	N/S	1%	0%	1%
Redevances contractuelles				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Frais généraux d'exploitation	510	648	824	1%	2%	2%	27%	27%	1%	2%	2%
Facturation frais de siège	1 722	1 723	1 723	5%	5%	4%	0%	0%	5%	5%	5%
Reprise sur provisions GER	-3 162	-5 059	-3 622	-8%	-14%	-9%	60%	-28%	-9%	-15%	-10%
Dotation aux provisions GER	2 883	3 465	3 313	8%	9%	9%	20%	-4%	8%	10%	9%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)</b>	<b>35 640</b>	<b>34 800</b>	<b>36 100</b>	<b>94%</b>	<b>94%</b>	<b>94%</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Ecart sur Chges d'Expli* (=Participat* salariés)	144	500	23				247%	-95%			
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit* du</b>	<b>35 784</b>	<b>35 300</b>	<b>36 123</b>				<b>-1%</b>	<b>2%</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip*)</b>	<b>2 233</b>	<b>2 302</b>	<b>2 340</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>-3%</b>	<b>2%</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (non retraité)</b>	<b>1</b>	<b>-0,094</b>	<b>-17,180</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>-113%</b>	<b>18212%</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (hors particip*)</b>	<b>2 234</b>	<b>2 302</b>	<b>2 323</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>	<b>1%</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>					
Participation des Salariés & Intéressement	-144	-500	-23	0%	1%	0%	247%	-95%			
IS	-612	-558	-677	2%	2%	2%	-9%	21%			
<b>RESULTAT avant IS et participation</b>	<b>2 234</b>	<b>2 302</b>	<b>2 376</b>	<b>-6%</b>	<b>-6%</b>	<b>-6%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>			
<b>RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION (au cpte d'exploit* du</b>	<b>1 478</b>	<b>1 244</b>	<b>1 676</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>-16%</b>	<b>35%</b>			
							<b>-73%</b>	<b>-388%</b>			
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	4 209	2 798	4 561	11%	8%	12%	-34%	63%			

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,7% par rapport à 2015, affichant un total de 36,1 M€. Parallèlement, leur poids dans le chiffre d'affaires reste stable à 94%, ceci s'explique par le fait que le chiffre d'affaires a augmenté (+3,6%) dans les mêmes proportions que les charges.

Les charges d'exploitation qui figurent dans le tableau ci-dessus sont issues du découpage analytique. Aussi ce total de charges comprend également les reprises sur provision pour gros entretien renouvellement. Ces provisions inscrites au crédit des comptes de produits viennent amoindrir les charges.

Toutefois s'agissant de variation d'une année sur l'autre, plus le poste de reprise augmente plus l'écart (la variation) vient améliorer le total charges, à l'inverse, lorsque le poste de reprise diminue, la variation vient dégrader le total charges.

Un classement des six premiers postes de coûts a été effectué sur l'exercice 2016. Ces postes représentent 82% du total des charges.

Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et pèsent 77% dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leurs poids respectifs en % du CA 2016	Montant annuel en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	11 980	31%	1
Personnel	5 042	13%	2
GER (dépenses GER)	4 870	13%	3
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 151	11%	4
Travaux et services extérieurs	1 751	4%	5
Facturation frais de siège	1 723	4%	6
<b>Total des postes supérieurs à 1 M€ par an</b>	<b>29 517</b>	<b>77%</b>	
<i>Total des postes en % du total des charges</i>	<i>82%</i>		

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives.

- Le financement de crédit bail demeure le poste le plus conséquent dans les charges (33,2%). Il augmente de 326 K€ en 2016, soit une variation de + 3% ; ce qui correspond à la progressivité des annuités de remboursement.

Depuis l'exercice 2011, il a été relevé que l'amortissement « théorique » reconstitué à partir des échéanciers de crédit-bail diffère de celui reporté par Astria dans l'annexe des comptes sociaux. L'écart est de 241 K€ par an. En effet, Astria y fait figurer l'amortissement qui serait pratiqué sur une immobilisation équivalente si le mode de financement était autre que le crédit-bail.

Pour rappel, Astria a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit-bail (tranche 3) pour financer les immobilisations de la mise aux normes. L'information dans l'annexe des comptes sociaux est conforme aux engagements.

- Le poste coût du personnel conserve sa deuxième place puisqu'il pèse 14% (5,042 M€) dans le chiffre d'affaires. Toutefois ce poste a diminué de -3,7% (- 193 K€) par rapport à 2015.

Cette diminution est la combinaison :

- des augmentations suite aux Négociations Annuelles Obligatoires qui ont permis une augmentation générale de +0,5% avec un talon de 20€ minimum par mois, également une revalorisation de la prime d'ancienneté ;
- du départ à la retraite d'un salarié ;
- de l'effectif permanent en équivalent temps plein qui a augmenté de 1 ;
- du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) inscrit au crédit d'un compte « charges de personnel » pour 167 k€, ce qui a permis de faire diminuer l'impact des hausses salariales.

- Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés diminuent en 2016 (-789 K€) soit -16%, leur poids dans le chiffre d'affaires tombe à moins de 11% pesant 11,5% dans les charges.

Cette diminution s'explique essentiellement par un retour à un fonctionnement de l'usine à la normale sans incident.

- Le poste Gros entretien et renouvellement (GER) arrive en troisième position, pesant 13% dans le chiffre d'affaires et 12,7% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont augmenté de 11% (+478 K€) en comparaison à 2015 et s'élèvent à 4,9 M€. Ce qui a pesé en 2016 c'est le remplacement de l'économiseur (env. 440 K€).

Globalement, les dépenses 2016 de GER concernent l'UVE (Unité de valorisation énergétique) à 93% et le Tri à 7%.

Le tableau de suivi extra comptable de GER est conforme au compte de dotation.

2015 avait été une année de révision triennale du plan de provisionnement des GER et avait entraîné une reprise de provision très conséquente (5 059 K€). En 2016 les reprises pour provisions GER sont de niveau normal (3 622 K€). La variation (1 437 K€) entre ces deux exercices vient grever le total des charges.

- Le poste travaux et services extérieurs arrive en cinquième position mais ce poste doit être analysé globalement avec les achats fluides, pièces et consommables car une affectation des dépenses a été différente en 2016 (logiciel Mosaïque). Au total ces deux postes pèsent pour 3 M€ contre 3,3 M€ en 2015, soit une baisse de 5% ou 167 K€.
- Le poste facturation frais de siège (1,723 M€) est stable car il n'a pas fait l'objet de révision de prix par le délégataire, et pèse invariablement pour 4% dans le chiffre d'affaires et les charges. Ce compte a fait l'objet de vérification comptable et n'est composé que de frais d'assistance auprès de Novergie Sud Ouest.

L'avenant n°5 prévoyait qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006 soit 1 567 K€ lesquels sont indexés de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette mesure a été reconduite dans l'avenant n°7 signé en 2014.  
Pour l'exercice 2016, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,744 M€, ce plafond n'a pas été dépassé.

**En conclusion, les charges d'exploitation (hors participation et intéressement) ont augmenté de 4% pour atteindre 36 M€ (+1,3 M€). Globalement l'ensemble des postes de charges est constant de 2015 à 2016 à 15 K€ près en isolant les postes de dotation (-152 K€) et de reprise (+1 437 K€) sur provision GER. C'est la variation (+1 285 K€) sur ces deux postes qui a alourdi les charges en 2016.**

## 2- Le résultat net (issu du découpage analytique) et le taux de marge global

**Le résultat net réalisé en 2016 est de 1,7 M€ comparé à 1,2 M€ en 2015 soit une hausse de 0,4 M€.**

*Le poste participation et intéressement a fait l'objet d'une reprise de provision 2015.*

Le **résultat d'exploitation** (hors participation des salariés) dégagé en 2016 s'élève à 2,34 M€ lui conférant une quasi stabilité (hausse de 2%) en comparaison à l'exercice précédent (2,30 M€), du fait d'une faible augmentation des charges d'exploitation de 3,7% (+ 1,3 M€) dans les mêmes proportions que la hausse de chiffre d'affaires (+3,6%) de 1,3 M€.

**Le résultat courant avant impôt** est amputé du résultat financier de 17 K€ le laissant au quasi niveau du résultat d'exploitation (2,323 M€).

**Le taux de marge global** calculé par le rapport du résultat courant avant impôts (au sens du découpage analytique) sur le chiffre d'affaires s'élève à 6%. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 jusqu'à 2016 stagne autour de 7,3%.

## SYNTHESE

L'exercice 2016 présente un chiffre d'affaires (38,4 M€) en hausse (+3,6% ou +1,3 M€) en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires incinération hors TGAP (+2,5% ou +0,67 M€) et d'un accroissement du chiffre d'affaires tri de +5% ou +0,54 M€. Ce résultat a pourtant subi la baisse de chiffre d'affaires de revente électrique (env. -20%)<sup>4</sup> ce qui correspond à 0,9 M€.

Les charges d'exploitation (36,1 M€) ont augmenté de 4% en raison des faits expliqués au paragraphe 2 ci-dessus. Ainsi le résultat d'exploitation (2,3 M€) augmente de 1,6%.  
En conséquence, le résultat net s'affiche à 1,7 M€ et le taux de marge global (TMG) stagne à 6,2%, ce qui stabilise la moyenne de TMG autour de 7,3%.

Au titre de l'application de l'avenant n°7, Astria recevra en 2017 de Bordeaux Métropole une prime pour tri des JRM à hauteur de 12 K€ HT au titre de 2016 car le taux de tri des tonnages apportés par Bordeaux Métropole a dépassé les 22%.

---

4 Baisse des prix de 26% conjuguée à hausse de volume de 8,4%

Pour mémoire, en 2016 le prix à la tonne triée est de 191,79 € HT et le prix à la tonne incinérée de 91,37 € HT pour Bordeaux Métropole.

À cette synthèse financière viennent s'ajouter quelques éléments techniques influençant pour certains les données financières :

Pour bénéficier du taux réduit de Taxe Générale sur Activité Polluante (TGAP) de 4,13 € au titre de l'exercice 2016, le rendement énergétique de l'UVE devait être d'au moins 60%, il a été de 68,3%. De plus, la certification ISO 14001 était demandée et l'émission d'oxyde d'azote (NOX) devait être réduite ; ce qui est le cas pour Astria.

Astria s'est préparé aux nouvelles mesures requises dès 2017 pour obtenir le taux réduit de TGAP (3€), en affichant son rendement énergétique à plus de 65%.

Astria a également anticipé les nouveaux critères demandés dès 2019 en se voyant délivrer la certification ISO 50001 (début 2017) ce qui lui permettra de continuer à bénéficier du taux réduit de TGAP.

Relevons en outre que la disponibilité technique des lignes de fours a été améliorée en 2016. Et la performance énergétique de l'UVE, en intégrant le facteur de correction climatique, a été de 73,3%.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

	<p>Pour expédition conforme, le Président,  Monsieur Alain JUPPE</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------